

Nous, Maire de RONCHIN,

Vu l'article L 2122-18 du Code  
Général des Collectivités  
Territoriales,

Vu le procès-verbal de l'élection des  
Adjoints du Conseil Municipal du 4  
mai 2023,

**Arrêté n° 23/132**

## **ARRETONS**

**Article 1<sup>er</sup>** : Délégation de signature est donnée à Madame Céline Durot, Conseillère déléguée à la transition solidaire et écologique afin de signer tout acte relatif aux cessions et acquisitions de biens immeubles à intervenir entre la Commune et la Métropole Européenne de Lille, ainsi que tout acte inhérent à ces cessions et acquisitions, les convocations du comité d'urgence climatique, pour signer tout acte relatif au fonctionnement des comités de quartier, instances participatives ainsi que les attributions de subvention aux associations relevant des thématiques de la délégation.

**Article 2<sup>ème</sup>** : Copie du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Préfet du Nord.

**Article 3<sup>ème</sup>** : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

**Article 4<sup>ème</sup>** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours près le Tribunal Administratif dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Fait à RONCHIN, le 11 mai 2023

Le Maire de Ronchin certifie que la présente pièce  
est exécutoire pour avoir été transmise à  
Monsieur le Préfet du Nord le

Affichée le  
Fin d'affichage le



Le MAIRE,

Jean-Michel LEMOISNE

Toute la correspondance doit être adressée à :

Monsieur le Maire  
Hôtel de Ville

650, avenue Jean Jaurès  
59790 RONCHIN

Tél : 03.20.16.60.00  
Fax : 03.20.16.60.38

www.ville-ronchin.fr  
Facebook : Ville de Ronchin